L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DU CONSEIL GENERAL ET DE LA PREMIERE MUNICIPALITE—NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 27 AVRIL 1849.

Imprimé et publié par
MAGNE & WEISSE.
No. 83, rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS:
VENDREDI MATIN, 27 AVRIL 1849.

WHIGS DU QUATRIEME DISTRICT!

Les Whigs du 4me District Représentatif, et en général les amis de l'Administration qui y résident, sont invités à se réunir au café du Théâtre d'Orleans, vendredi 27 courant, à 7 heures du soir, pour désigner leurs délégués à la Grande Convention Républicaine de Bâton Rouge.

John H. Lamotte,	Félix Labatut,
P. L. Fabre,	Manuel Blasco,
Armand Dejan,	Martin Blache,
P. [illegible],	James Lamothe Sr.,
F. A. Nottré,	Norbert Vignié,
Auguste Brusé,	Alph Miltenberger,
Gustave Miltenberger,	A. Miltenberger,
Hre Mossy,	Chs. Boudousquié,
Geo. Urquhart,	L. P. Bireau,
Gust. Reynaud,	C. Roselius.

L'ADMINISTRATION ET SES ADVERSAIRES.

Le long cri de détresse poussé par le locofocoïsme de l'Union, depuis que le général Taylor a distribué quelques places à ses amis, loin d'exciter la commisération des gens sensés, les fait sourire et hausser les épaules. Les démocrates [illegible] de leur dignité sentent qu'il est parfaitement ridicule de se plaindre, et [illegible] volontiers de ceux qui sont assez [illegible] pour confier leur douleur aux indiscrètes colonnes d'un journal. Que signifie en fin de compte toute cette fausse indignation de certains publicistes? Espéraient-ils que le général Taylor porté au pouvoir par les whigs, tiendrait rigueur à ces derniers à cause de l'appui qu'il en avait reçu? Se faisaient-ils illusion à ce point? Croyaient-ils le successeur de M. Polk assez [illegible], assez simple, assez bon enfant pour remercier les locofocos de l'opposition qu'ils lui [illegible] et les en récompenser en les maintenant en place?

Et pourtant, la nouvelle administration n'a encore opéré que peu de changemens parmi les fonctionnaires. A part quelques collecteurs des [illegible] et quelques maîtres de poste remplacés, [illegible] le personnel des bureaux a subi de modification. Les clameurs de certaines [illegible] locofocos sont donc souverainement [illegible].

Nous avons prouvé hier à l'aide de chiffres que le général Taylor était loin de manquer à ses promesses passées en nommant des whigs à certains emplois publics. Il a dit, alors qu'il était candidat, que si le peuple l'élisait il serait le président de la nation et non celui d'un parti. En a-t-il dévié jusqu'à ce moment? Est-il exclusivement le président du parti whig [illegible] accorde aux whigs une insignifiante [illegible] des faveurs officielles? Selon nos adversaires, pour être le président de la nation, le successeur de M. Polk devrait garder en place [illegible] ou deux cent mille fonctionnaires démocrates qui vivent depuis vingt ans aux dépens du trésor. C'est à ce prix-là seulement [illegible] le considérer comme le président de la nation. La nation, ce sont donc [illegible]. Grace à Dieu, elle se compose [illegible] whigs, et le tour de ces derniers est [illegible]. La [illegible] des places n'est pas [illegible] se présentent [illegible] pour prendre en main les rênes du gouvernement pour l'arrêter sur le bord de l'abîme et le faire rentrer dans ses véritables voies.

Après cela, [illegible] — les [illegible] entendu crier en [illegible]? Nous ne nous en plaindrons pas, car ce ne sont pas les whigs qui ont [illegible] le système de proscription [illegible] de rétablir [illegible] ordre de choses [illegible] que de [illegible].

[illegible] contre M. Collamer a [illegible] nominations. Mais vraiment [illegible] sont toujours à geindre ne savent [illegible] que c'est que la direction générale des postes. Il ne se passe pas de jour où le chef de ce département ne soit obligé de nommer de [illegible] employés. Il y a dix-sept mille bureaux de poste aux Etats-Unis. Au moment où le général Taylor a été inauguré, ils étaient tous entre les mains des locofocos. Or, depuis que la nouvelle administration est au pouvoir, combien de [illegible] ont été faites par M. Collamer, le directeur-général des postes? Cent [illegible] cent cinquante sur dix-sept mille. La proportion est énorme contre les démocrates, n'est-ce pas? et M. Collamer [illegible]. Il ne reste plus aux [illegible] seize mille huit cent cinquante bureaux de poste. Pauvres locofocos! Aussi [illegible] comme ils se lamentent, [illegible] à un bruyant désespoir! [illegible] des malheureux rentiers dont le revenu annuel se trouve tout-à-coup réduit, [illegible] de quelque catastrophe imprévue, à la bagatelle de trente ou quarante mille piastres. [illegible] les pauvres diables; c'est à peine s'il leur reste de quoi faire vivre honorablement [illegible].

[illegible] que valent donc ces places et grasses [illegible] que M. Collamer! Les meilleures ne donnent pas mille piastres, et la plupart assurent [illegible] un revenu net, très [illegible] deux cents piastres [illegible]. Oh! M. Collamer quel mal avez-vous fait aux démocrates depuis que vous êtes directeur-général des postes! Notez bien que sur [illegible] cinquante nominations de l'honorable secrétaire, les deux tiers étaient occasionnées par des [illegible], qu'environ cinquante petits [illegible] poste. Décidément la guillotine abat [illegible] têtes qui ne demandent qu'à faire leur [illegible] et à s'occuper le [illegible] possible des affaires du public.

[illegible] nous espérons que le général Taylor et ses ministres vont pousser vite en besogne. Pour être, comme il l'a dit avant son élection, le président de la nation, le chef actuel de l'Union [illegible] également les places aux deux [illegible] qui composent la masse des citoyens. Les whigs, si nous ne nous trompons, [illegible] de la nation. Les whigs depuis vingt [illegible] de toute participation dans les [illegible] du pays. Serait-ce au moment [illegible] de porter un des leurs au [illegible] le droit de concourir à l'administration! Allons donc!

TEXAS.—Nous avons reçu des journaux de Galveston et de Brazos St-Iago.

Le gouvernement Mexicain, mieux inspiré qu'il ne l'a été jusqu'à présent, vient de réduire de façon notable les droits d'entrée sur les [illegible] qui sont expédiées de l'étranger, à Matamoros. La farine ne paiera plus que $1 50 par baril, le riz 75 cents par quintal; le café $1 10 par quintal, les viandes salées $1 20, le beurre et la graisse $1 20. Les autres articles de subsistance seront admis à raison de 20 pour cent [illegible] sur estimation.

Les Indiens commettent de grandes déprédations sur les habitations riveraines du Rio Grande et dans le Nouveau-Mexique. Une famille de [illegible] personnes se rendant à San-Antonio a [illegible] massacrée au commencement de ce mois. Le [illegible] courant, cinquante-trois Tonkorways ou Lipans ont surpris le rancho Rosario, à environ quarante milles de Matamoros, et ont mis à mort un Mexicain et sa femme qui s'y trouvaient. Ils sont allés ensuite à Agua Negra et ont tué un autre Mexicain. Aux dernières dates, les Mexicains poursuivis par les Comanches, [illegible] en grand nombre à Palo-Alto, le célèbre champ de bataille où nos soldats ont remporté leur première victoire. Un parti d'Américains s'est mis aussitôt à la poursuite des [illegible], mais ceux-ci montés sur d'excellens chevaux ont pu facilement gagner un lieu de sûreté.

Nous apprenons en outre que San Luis-Potosi était, au départ du dernier courrier, complètement [illegible] par les indiens de la Sierra Gorda.

Le choléra a disparu de la plupart des villes du Rio Grande, mais il a fait son apparition à Monterey et Saltillo.

Le Brownsville Flag annonce que la compagnie de la Nouvelle-Orleans, qui se rend en Californie par l'intérieur du Mexique, était arrivée à Roma et devait se remettre en marche incessamment. Deux membres de la compagnie, M. H. M. Treat et M. John Thompson, sont morts du choléra.

Une horrible tragédie a eu lieu dans une localité appelée la Pointe, dans le comté de Parras. Plusieurs individus jouaient aux cartes. Deux d'entre-eux, un médecin et un tout jeune homme, se prirent de querelle et résolurent de se battre à coups de poing. Mais arrivés sur le terrain, le jeune homme refusa le combat. Ils se remirent au jeu; le jeune homme continuant à perdre dit au docteur qu'il se battrait volontiers au couteau. Le docteur se leva aussitôt le coup au poing et en frappa son adversaire qui riposta, mais qui reçut enfin le coup mortel. Un frère du défunt prit sa place et fut également tué. Les autres frères, ils étaient huit, se précipitèrent alors tous ensemble sur le docteur et, après l'avoir criblé de coups de couteau, le laissèrent mort sur le terrain. Il va sans dire qu'aucun de ces sauvages meurtriers n'a été arrêté.

Les lieutenans Bryan et Mickler, appartenant au génie, sont arrivés dernièrement à San Antonio après avoir terminé leurs explorations sur les bords du Rio Grande.

CONCERTS.—L'élite de notre population avait répondu mercredi soir à l'appel de M. E. Chassaignac. L'excellente composition du programme, le choix des artistes qui se sont fait entendre, et le caractère du public, ont fait de cette soirée la plus brillante et la plus complète de la saison. Les applaudissemens n'ont pas manqué à Mesdames Berton et Cailly, et à MM. Corradi et Duluc. Ce dernier s'est révélé sous un jour tout nouveau; il chante la romance délicieusement. Rappelé par les bravos frénétiques de la salle, il a dû répéter de charmans couplets qui sont coupés par ce refrain gracieux:

Violette embaumée,
Petite fleur dis-moi,
Dis si ma bien-aimée
A passé près de toi.

Cette romance, dont la musique est de M. Chassaignac, a été admirablement chantée.

Le bénéficiaire a dû être content de la soirée: il a eu un public d'élite, et tous les artistes qui le secondaient ont chanté comme ils chantent dans leurs meilleurs jours. Et puis M. Chassaignac a prouvé qu'il n'est pas seulement un chanteur de goût, mais un compositeur plein de grace, de distinction et d'originalité.

Un jeune amateur, dont nous ne sommes malheureusement pas autorisé à publier le nom, a joué le grand concerto de Weber avec un remarquable talent; aussi a-t-il été vivement applaudi et a-t-il dû reparaître devant l'auditoire qui voulait le saluer une seconde fois de ses bravos. Le jeune pianiste auquel nous faisons allusion, et qui est un de nos compatriotes, a conquis d'emblée les suffrages de l'assemblée devant laquelle il se faisait entendre. Il se placera dans un avenir peu éloigné parmi les meilleurs exécutans dont s'enorgueillit à juste titre la Nouvelle-Orleans. Qu'il travaille, et il ira loin, car il possède tout ce qui fait le grand artiste. Nous regrettons beaucoup de ne pouvoir le nommer; ce serait peut-être une indiscrétion; mais nous espérons que quelques-uns de nos confrères, qui connaissent personnellement le jeune artiste, ne se croiront pas tenus à une pareille réserve. Il faut que le talent se révèle et que justice soit rendue à qui de droit.

Nous avons un nouveau concert en perspective. M. Gabici et son élève Gerber nous convient à une soirée musicale qu'ils donneront mercredi prochain à la salle de bal St Louis. Ils seront habilement secondés, comme on peut le voir en se référant au programme que nous publions dans une autre partie de nos colonnes.

LECTURES DE M. L. DUFAU.—Ce soir, vendredi, à sept heures, M. L. Dufau continuera l'exposition des idées et des doctrines de M. Proudhon. Il parlera de l'économie politique de ce réformateur, de sa banque d'échange et de sa banque du peuple. Ses lectures ont toujours lieu dans la salle des séances du Conseil de la 1ère municipalité, place d'Armes, Hôtel de Ville.

IMPORTATION DE FEMMES EN CALIFORNIE.—Les femmes sont en demande sur le marché de la Californie: c'est un article de commerce comme un autre et sa rareté à San Francisco lui donne une valeur que la galanterie nous empêchera de qualifier d'exagérée. Les Yankees ne l'ignorent pas; aussi se disposent-ils à expédier des cargaisons de jeunes filles et de veuves sur les bords heureux du Sacramento. Une dame Farnham, de New-York, se distingue surtout par son zèle et sa prodigieuse activité; elle recrute dans toutes les pauvres familles d'intéressantes misses qui se sentent le courage de braver les flots des deux océans pour s'annexer en Californie à de bons et braves travailleurs. Ceux ci ont besoin de femmes; une compagne a toujours été nécessaire à l'homme, mais en Californie où rien ne distrait d'un travail aride et incessant, elle est absolument indispensable. Madame Farnham, qui est pénétrée de cette vérité, se donne toutes les peines du monde pour compléter sa cargaison. Les journaux de New-York nous apprennent qu'elle a déjà les deux tiers de son chargement assurés,—environ quatre cents tonneaux de femmes! Le navire mettra prochainement à la voile.

LA POSTE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.—La nomination de M. Michel Musson à la direction de la poste de la Nouvelle-Orleans, est annoncée officiellement par les journaux de Washington.

ST-BERNARD ET PLAQUEMINES.

Nous sommes étonnés que les whigs de St-Bernard et de Plaquemines n'aient pas encore nommé leurs délégués. Qu'attendent-ils? Il faut absolument qu'ils soient représentés à la grande Convention républicaine de Bâton-Rouge. Il n'y a pas de temps à perdre; qu'ils se réunissent à la fin de cette semaine et qu'ils forment leurs délégations. Les whigs de la ville comptent sur leur présence à Bâton-Rouge. Qu'ils se souviennent aussi qu'il y a un candidat à nommer pour représenter le premier district au Congrès.

TENNESSEE.—Le général Trowdale a été choisi par les démocrates du Tennessee comme leur candidat au poste de gouverneur de l'Etat.

Chronique Locale.

FRAUDE.—Un nommé Isaac Kirsch a été arrêté hier pour avoir obtenu, par des moyens frauduleux, de MM. Ravelet et Feste, un lot de marchandises évalué à $34. Cette affaire n'a pas encore été examinée.

—S. Parker et K. Taylor ont été arrêtés mercredi par la police de la 1ère municipalité, pour avoir profité de la position respectable d'un ivrogne endormi sur la levée, et débarrassé ses poches des objets qu'elles contenaient. Ils ont été envoyés par devant la 1ère Cour de District.

—Henry Lewis, B. Wheeler et Martin Wood ont été envoyés hier, par le recorder Genois, par devant la 1ère Cour de District, sous accusation de vagabondage.

VOL.—John Alexander a été envoyé hier, par le même recorder, par devant la même Cour, sous accusation d'un vol d'habillemens.

VAGABONDS.—Une vingtaine d'individus ont été conduits hier matin pardevant le recorder Baldwin, sous accusation de vagabondage. Ceux qui n'ont pu fournir caution pour leur conduite future, ont été envoyés à la maison de travail.

EMEUTE.—John Swanson et H. Blacker ont été envoyés hier par le recorder Seuzeneau devant la 1re Cour de District, comme auteurs d'une émeute qui a eu lieu il y a quelques jours à bord d'un navire.

VOLEURS.—Le recorder Baldwin a envoyé devant la 1re Cour de District, Hamilton Peyton et Catharina Clary, pour avoir volé $350 à M. James McLaughlin; John Lund pour vol d'habillemens, et Joseph Carson, pour avoir volé un panier à provisions.

—Richard Leaty, accusé d'avoir assailli R. Butman avec intention de le tuer, a été envoyé par le recorder Baldwin devant la 1re Cour de District.

NOUVELLES A LA MAIN.

(*Extraits du Corsaire.*)

Un préfet, en tournée dans son département, faisait une promenade dans la petite ville de C..., en compagnie du maire; il visitait les constructions nouvelles. On passe sur un pont, resté inachevé:

—Comment, se fait-il, demanda le préfet, que vous n'ayez pas fait mettre ici des garde fous.

—Oh! répondit ingénument le maire, nous ne savions pas que vous nous feriez si tôt l'honneur de passer par ici.

Le citoyen P.... D.... perdant tout espoir de se faire réélire représentant du peuple se remue beaucoup depuis quelques jours pour être compris parmi les membres futurs du nouveau conseil d'Etat.

On sait que la charge de conseiller d'Etat selon la République rapportera 12,000 francs par an à son titulaire.

12,000 francs au lieu de 9,000 francs, ce ne serait pas perdre au change,—même pour un démocrate puritain et mal brossé.

Tout ceci nous rappelle le mot de Lannes à Bonaparte qui hésitait à faire le 18 brumaire.

—Laisse donc faire. Tous tes j... f...... de Brutus demandent des poignards, mais des poignards en sucre d'orge!

Samedi, dans la tribune des journalistes, un démocrate qui supplée à la faiblesse de ses arguments par la vigueur de ses poumons et à la vivacité de sa pantomime, s'agitait encore plus que de coutume. M. le président dut envoyer M. le chef des huissiers pour réclamer le silence:

—Pourquoi donc le chef des huissiers? demanda un journaliste.

—Parbleu! répondit un collègue, pour faire un rouge, il fallait au moins, Dupenoux.

Bien des braves gens se félicitent de ce que l'Assemblée constituante va nous souhaiter le bonsoir prochainement; hélas! ils oublient le quart-d'heure de Rabelais; la carte sera un peu chère!

A la représentation du proverbe de Mlle Augustine Brohan, les brochures de cet ouvrage se vendaient 5 fr. Mme de G...., dame patronesse de l'oeuvre de bienfaisance, cause première de la représentation, distribuait les *libretti*, et vint en offrir un exemplaire à une artiste pour laquelle le mari de la dame avait, lui-on, jadis fait des folies.

—Ah! dit la grande dame à une de ses amies, en montrant la pièce de 5 fr. que lui avait donnée l'actrice,—elle m'en rend bien peu!

D'incendiaires ça ira,
La presse rouge nous infeste;
Nous n'échappons au choléra
Que pour lutter avec la peste.

—Eh bien, disait-on à un représentant du peuple, vous devez être content. Vous allez retourner dans votre famille.

—Oh! très content! Mais....

—Où peut-on être mieux qu'au sein de sa famille?

—Eh! parbleu! s'écria le représentant impatienté, à l'Assemblée Nationale!

De mentir comme un chirurgien dentiste,
Considérant accuse mons Proudhon;
Mais, répondant à son antagoniste,
Proudhon le traite, à son tour, de gascon:
Plus qu'aucun d'eux, moi, je suis socialiste,
Car je prétends qu'ils ont tous deux raison.

Au bal de Petit-Bourg, la charmante X.... s'assit par mégarde à côté d'une femme du monde.

Cette dernière se leva aussitôt et s'éloigna en lui lançant un regard de dédain, de mépris même.

—Ah! madame, fit à demi-voix la spirituelle fille, nous sommes pourtant à un bal de *charité!*

UNE ROUERIE DE SAINT-PROUDHON.—Le citoyen Proudhon, las de voir le vide se concentrer dans la caisse de la Banque du peuple, vient, dit-on, de trover un moyen ingénieux pour placer ses actions. A l'instar de son président, maître Proudhon aurait conçu l'aristocratique idée d'avoir, comme ce neveu de Napoléon, ses réceptions hebdomadaires; dans l'antichambre se trouverait la valetaille de M. Proudhon, qui vous remettrait en échange de votre paletot déposé au vestiaire une action de la Banque du peuple.

Si l'idée du citoyen Proudhon se réalise, nous disait un tailleur que la République a mis au plus bas, je m'engage à l'habiller à mes frais pour le reste de ses jours.

Quel vieux roué que ce père Proudhon!

On lit sur la porte d'une boutique vide du passage Jouffroy, la joyeuseté suivante:

COURS DE DOCTRINES PHALANSTÉRIENNES.

Les cours sont gratuits, MAIS pour couvrir les frais matériels, chaque auditeur, homme ou femme, paiera la somme de 20 centimes.

Il eût été plus franc de dire au public que le droit d'entrée au cours en question est coté 20 centimes, et c'est encore bien cher tant qu'il y aura dans le passage des Panoramas un endroit où il est facultatif d'employer, non pas 20, mais 15 centimes, d'une manière plus utile.

MODÈLE DE STYLE GRAND FORMAT.—Voici un singulier échantillon de la prose descriptive du *Constitutionnel*. Nous l'extirpons textuellement du compte-rendu de l'avant-dernière fête donnée par le président de la République.

"Toute l'Europe était là DANS la personne de ses représentants accrédités. La France y comptait un grand nombre de personnages les plus illustres DANS la politique, DANS les sciences, DANS les lettres, DANS les arts. L'union des partis qui est DANS le système de gouvernement se retrouvait dans le bal. Il y a eu un souper à la fois très-sérieux DANS la substance, et très élégant DANS la forme. La fête s'est prolongée très avant DANS la nuit."

Nous ne prolongerons pas notre citation jusque-là; mais il est bien évident que le malheureux rédacteur chargé de cette tartine osanore a du écrire son article sous l'inspiration d'une rage de *dents*. Nous le recommandons à M. Fatte.

Dans la chaleur de son enthousiasme, il aura attrapé un coup d'air.

CONSEIL DE LA MUNICIPALITE No. UN.

Séance du lundi 23 avril 1849.

Le Conseil s'est réuni ce jour conformément à l'ajournement.

Les membres présents furent:

L'honorable J. Genois, recorder et président, MM. les aldermen Blanque, Bonneval, Clark, Duncan, Derbès, Dupré, Fabre, Jumonville, Lanata, Montgomery, Richardson, Silk et Wiltz.

Absents: MM. les aldermen Giquel, Hagan, et Mazureau.

A la demande de M. Blanque, le Conseil se dispense d'entendre la lecture du journal de la dernière séance et autorise le Président à le signer.

Lettres et Pétitions.

Le Conseil suspend l'action du règlement pour permettre à M. Fabre de présenter une lettre de M. S. P. Stickney, demandant la permission d'établir un cirque sur la place Congo pendant quinze jours ou plus. M. Fabre présente la résolution suivante:

Résolu, que le Conseil permet à M. S. P. Stickney d'établir un cirque sur la place Congo, pendant quinze jours ou plus, pourvu que le sieur Stickney s'engage à remettre ladite place dans le même état qu'il l'a trouvée.

M. Wiltz propose d'amender cette résolution en disant que cette permission est accordée pour un mois.

M. Duncan fait la motion que cette résolution soit rejetée.

L'appel nominal réclamé donne le résultat suivant:

MM. Clark, Derbès, Fabre, Lanata et Silk 5, votent dans la négative, et MM. Blanque, Bonneval, Duncan, Dupré, Jumonville, Montgomery, Richardson et Wiltz 8, votent dans la négative. La motion prévaut.

Le Conseil suspend l'action du règlement pour permettre à M. Clark de présenter une pétition de M. J. H. Mossy, demandant à louer le terrain vide borné par les rues Conti, Bassin et Franklin. Référé au Comité de Finances.

Le Conseil suspend l'action du règlement pour permettre à M. R. W. Montgomery de présenter une pétition signée d'un certain nombre de citoyens du premier district, demandant que le Conseil augmente le nombre des watchmen pour ce district.

M. Montgomery présente ensuite la résolution autorisant le Comité de police à nommer un watchman additionel. M. Fabre propose d'amender la résolution en autorisant le dit Comité à nommer deux watchmen et à faire payer ceux qui sont déjà nommés par le capitaine Youenes. Après l'adoption de cet amendement, M. Wiltz propose de nommer un watchman pour le marché du faubourg Tremé.—Cette proposition est rejetée. M. Wiltz demande alors que cette résolution soit référée au Comité de Police.

Sur motion de M. Fabre, le Conseil adopte la question préalable, et la résolution amendée est adoptée ainsi qu'il suit:

Résolu, que le Comité de Police est autorisé à nommer, pour le premier district, deux watchmen additionels dont le devoir sera de surveiller les rues de la Douane, Cosman & Vieille-Levée, et Canal.

Résolu en outre, que les watchmen déjà nommés par le capitaine Youenes, seront payés par la Municipalité.

Le Conseil suspend l'action de son règlement pour permettre à M. Duncan de présenter la résolution suivante, qui est adoptée après suspension des règlements:

Résolution amendant une ordonnance concernant les personnes atteintes de folie, passée le 9 avril et approuvée le 12 du même mois.

"Résolu, que l'article premier de ladite ordonnance est amendé de manière à placer après les mots *'Directeurs de l'hôpital de Charité,'* ceux ci: ou avec les propriétaires de tout hôpital particulier, d'infirmerie ou d'asyle ou de tout autre établissement public ou particulier, situés dans les limites de la Nouvelle-Orléans."

Le Conseil suspend l'action du règlement pour permettre à M. Dupré de présenter une lettre de M. J. P. Kerwan, demandant la permission de se servir de la place pour tailler la charpente du toit de la Cathédrale.

M. Blanque fait la motion que cette lettre reste déposée indéfiniment sur le bureau. L'appel nominal réclamé donne le résultat suivant:

M. Silk vote dans la négative et MM. Blanque, Bonneval, Clark, Duncan, Derbès, Dupré, Fabre, Jumonville, Lanata, Montgomery, Richardson et Wiltz—11, votent dans l'affirmative. La motion prévaut.

Le Conseil permet à M. Duncan de s'abstenir de donner son vote dans cette question.

Lecture est faite d'une lettre de M. Prados priant le Conseil de lui faire payer la somme de $45 déduite de son salaire pour cause de maladie.

Référé au comité de police.

Lecture est faite d'un certificat délivré par le Dr. J. Petit et par M. A. Fuchs, attestant qu'ils ont trouvé Mme Georgio malade.

Référé au comité de salubrité.

Appel des Comités.

M. R. W. Montgomery, président du comité de finances, soumet les états suivans des trésoriers.

Département des Travaux Publics et Améliorations.—Etat hebdomadaire de la caisse au 23 avril 1849.

A balance en caisse au 14 ct.,	$4,160 53	
A droits sur bateaux,	1,705 00	
A droits do	1,000 00	
A intérêts,	5 60	
A billets à payer	900 00	—7,711 13
Par droits sur bateaux,	244 62	
Par entretien du port,	166 38	
Par billets à payer,	1,000 00	
Par protets,	3 50	
Par ponts en bois,	119 28	
Par dépenses extraordinaires,	1,063 44	
Par nègres de chaîne,	66 25	—2,662 62
Balance au 31 courant,		$5,048 51
Par ce montant payé à valoir sur divers mandats,		$5,045 00
Balance au 23 courant,		$3 51

Nouvelle-Orléans, 23 avril 1849.
J. A. Durel, Trés. O. DeBuys, dép. Trés.

Département de la Police.—Etat hebdomadaire de la caisse au 23 avril 1849.

A balance au 14 courant,	2 03	
A droits sur cabarets,	2,530 00	
A droits sur marchands,	2,380 00	
A taxes sur capital (1848),	435 50	
A bienfaisance,	26 00	
A nouvelle geole de police,	16 25	
A Ecoles publiques,	72 00	
A droits sur cabarets, pensions,	1,807 00	
A droits sur étaliers, colporteurs,	217 00	
A fonds en dépôt,	10 42	
A taxes de 1848,	600 00	—8,184 20
Par bienfaisance,	330 25	
Par frais de bureaux,	55 27	
Par légion de la Louisiane,	2,000 00	
Par frais de procès,	5 00	
Par fonds en dépôt,	5 00	
Par écoles publiques,	17 00	
Par pompes à incendie,	38 00	
Par maison de travail,	940 00	
Par frais de la garde de ville,	76 81	
Par nettoyement de la ville,	1,370 83	
Par garde de ville,	3,000 27	
Par geole de police,	10 00	—8,084 53
A balance ce jour,		99 67

Nouvelle-Orléans, 23 avril 1849.
J. A. Durel, Trés. O. DeBuys, dép. Trés.

M. Montgomery en sa dite qualité, présente la résolution suivante, qui est adoptée après suspension des règlements:

Résolu que le Trésorier du département de la police est autorisé à payer sur le mandat du maire les comptes ci-après:

A Robert Beddon, coroner, la somme de $175 pour enquêtes et levées de corps, $175

A Robert Murphy, ses comptes pour fournitures de charbon aux Ecoles Publiques et aux corps de garde, 218 30

A Henry Williams, horloger, pour monter et réparer les pendules des Ecoles Publiques pendant 6 mois, 30

M. Duncan, au nom du comité de finances, présente le rapport et la résolution qui suivent et qui sont adoptés après suspension des règlements:

Le comité de finances auquel avait été référée autrefois la pétition de M. W. G. Hewes, agent de Georg Griswold, de New York, a l'honneur de vous soumettre le rapport suivant:

Le comité s'est de nouveau occupé de cette pétition et il lui a été prouvé d'une manière satisfaisante que M. Hewes a fidèlement rempli les obligations imposées par ce Conseil, à la suggestion du comité judiciaire de faire publier dans les gazettes que le mandat décrit dans la lettre avait été perdu; il n'existe donc plus aucune objection légale pour ordonner l'émission du nouveau mandat, en remplacement de celui dont M. Griswold était porteur et transmis à M. Hewes, son agent, pour toucher le montant—En conséquence le comité offre à votre adoption la résolution suivante.

L. C. DUNCAN,
R. W. MONTGOMERY,
AD. DUPRÉ.

Attendu que des preuves satisfaisantes ont été fournies à ce Conseil que le 25 du mois de novembre 1848, M. George Griswold, de New York, était le légitime propriétaire d'un mandat de $575 31 portant le No. 2,350 et payable le 20 & 23 décembre 1848, tiré en faveur du dit George Griswold, et que le dit mandat a été perdu;

Attendu qu'avis officiel a été donné dans les gazettes, de la perte de ce mandat;

Attendu que le sieur George Griswold a fourni une garantie suffisante dans le cas où ce dit mandat serait présenté de nouveau;

Résolu que le Maire est et demeure autorisé à émettre un nouveau mandat de la somme de $575 31 en faveur de George Griswold, daté du 20 décembre 1848 et payable à un an de date. Le Trésorier des travaux publics devra écrire en encre rouge sur le dos du dit mandat "duplicata."

Sur motion de M. Duncan, le Conseil suspend l'action de son règlement pour s'occuper de la résolution suivante, qui était à l'ordre du jour de la séance précédente.

Résolu que l'ordonnance amendant l'ordonnance concernant le trésorier de la ville et créant la place de contrôleur &c. passée le 27 mai 1839 est amendée de la manière suivante:

Art. 1. A dater du 1er juin 1849 les deux départemens de la trésorerie, savoir: le département de la police et le département des travaux publics et améliorations seront abolis, et les opérations fiscales de cette municipalité seront à l'avenir dirigées par un officier public connu sous le nom du "Trésorier de la Municipalité No. Un."

Art. 2. A dater du 1er juin 1849 tous les revenus de quelque nature que ce soit, seront versés entre les mains du trésorier de la Municipalité No. Un, dont le devoir sera de recevoir toutes les sommes dues à la Municipalité et de payer toutes les demandes sur le trésor en sa charge. Il est bien entendu que tous les devoirs imposés à l'officier public connu sous le nom de "Contrôleur," par l'ordonnance passée le 10 juin, sont par les présentes rétablis, remis en vigueur et continueront à avoir leur pleine et entière autorité.

Art. 3. A dater du 1er juin 1849, le salaire du trésorier sera de —— piastres et celui du contrôleur de —— piastres, par an, payable mensuellement. Cette somme sera une pleine et entière rémunération pour leurs services et pour les personnes qu'ils pourront employer.

Art. 4. Toute ordonnance ou partie d'ordonnance contraires aux dispositions des présentes, sont et demeurent abrogées.

M. Giquel prend son siège.

M. Blanque fait la motion de fixer les salaires du Trésorier à $3,500 par an. celui du Contrôleur à 3,000 "

M. Fabre fait la motion de fixer les salaires du trésorier et du contrôleur à $3,500 par an. M. Dupré fait la motion que les salaires de ces officiers soient fixés à $3,200 par an.

L'appel nominal réclamé sur la motion de M. Dupré donne le résultat suivant:—MM. Blanque, Bonneval, Derbès, Fabre, Silk et Wiltz—6—votent dans la négative, et MM. Clark, Duncan, Dupré, Giquel, Jumonville, Lanata, Montgomery, Richardson—8—votent dans l'affirmative. La motion est adoptée—le blanc rempli par la somme de trois mille deux cents piastres et la résolution est ensuite adoptée dans son ensemble.

Le Conseil suspend l'action de son règlement pour permettre à M. Derbès de présenter la résolution suivante qui est référée au comité des finances.

Résolu que le comité des finances est et demeure requis de faire s'assurer s'il ne serait pas à propos de diminuer les taxes sur propriétés et esclaves et de faire à ce sujet un rapport aussitôt que possible.

M. Dupré, président intérimaire du comité des améliorations, soumet le rapport et les résolutions qui suivent, lesquels sur motion et après suspension du règlement sont successivement et séparément pris en considération et adoptés.

Le comité des améliorations a l'honneur de vous soumettre son rapport sur les lettres et les résolutions qui lui ont été référées.

Le comité s'est occupé:

1o—De la résolution présentée par M. Wiltz pour faire exhausser le briquetage de la banquette en face de la propriété située à l'encoignure ouest des rues St Pierre et St-Claude. Après avoir pris l'avis du voyer le comité est d'avis que le Conseil devrait en ordonner le travail, et à cet effet il vous présente la résolution suivante:

Résolu que le voyer est et demeure enjoint de faire exhausser le briquetage de la banquette formant l'encoignure ouest des rues St Pierre et St Claude, pourvu que le prix de ce travail n'excède pas $150.

2o—D'un compte de M. Wm. Bonn pour une certaine quantité de gravois, achetée par le voyer pour réparer la Levée.

Résolu que le trésorier des améliorations est autorisé à payer à M. Wm. Bonn la somme de $50, pour gravois acheté par le voyer.

3o—De la pétition de MM. C. A. Barrière et R. Lampre, demandant l'exhaussement de la banquette sur le coté nord ouest de la rue des Remparts, entre les rues Bienville et Conti. Le Conseil devrait accorder la demande des pétitionnaires attendu que la banquette est trop basse de cinq pouces.

Résolu que le voyer est et demeure enjoint de faire exhausser la banquette en face des propriétés de MM. C. A. Barrière et L. Lampre, pourvu que le coût de ce travail n'excède pas $100.

4o—D'un rapport du voyer au sujet de la forge que M. Gaudion fait construire rue du Bassin, côté sud est, entre les rues St Louis et Conti. Le Conseil devrait accorder cette permission, et à cet effet le comité présente la résolution suivante:

Résolu que le Conseil permet à M. Gaudion de bâtir une forge sur la propriété située rue du Bassin, côté sud-est, pourvu qu'il se conforme aux dispositions des ordonnances relatives aux forges et fonderies.

5o—D'une lettre du voyer demandant à acheter 200 pieds de tuyaux pour nettoyer les marchés.

Résolu que le voyer est autorisé à acheter 200 pieds de tuyaux pour nettoyer les marchés et la façade de l'Hôtel de Ville, pourvu que le prix des dits tuyaux ne coute pas plus de 25 cents le pied.

6o—D'un paragraph de la lettre du Maire au sujet du pavage de la rue de la Levée en pierres plattes.

Votre comité est d'avis que ce paragraphe de la lettre du Maire devrait être référé au comité judiciaire conjointement avec l'avocat de la Municipalité.

7o—De la résolution présentée par M. Derbès enjoignant au voyer de faire un rapport sur la possibilité de fournir de l'eau dans les rigoles des rues Gallatin, Hôpital, Quartier et Ursulines, entre les rues de la Levée et Vieille Levée.—Le voyer fait savoir au comité que ce travail couterait $4,000. Le comité ne fait aucune recommandation à ce sujet, il en soumet la décision au Conseil.

8o—Du mauvais état des tuyaux de la machine hydraulique, à chaque encoignure ils laissent échapper l'eau, il devient donc urgent de les réparer immédiatement. Le comité soumet à votre approbation la résolution suivante:

Résolu que le voyer est et demeure requis de faire réparer les tuyaux de la machine hydraulique de la rue du Canal à la rue de l'Esplanade.

9o Du mauvais état des ponts sur le Canal Claiborne et sur le Canal de la Grande rue (Broad st.), qui sont entièrement pourris et offrent quelque danger aux personnes qui les traversent. Le comité recommande d'en faire de neufs et soumet à votre approbation la résolution suivante:

Résolu que le voyer est autorisé à acheter 2,000 pieds de bois pour la construction des ponts sur le Canal Claiborne et sur le Canal de la Grande rue.

10o Le comité recommande au Conseil de se préparer en temps opportun pour faire réparer et améliorer les wharfs, afin que le commerce de notre port ne soit pas interrompu lorsque le moment des affaires arrivera.—A cet effet il vous soumettra les résolutions suivantes:

Résolu que des propositions cachetées seront reçues jusqu'au quatrième lundi du mois de mai prochain, pour la fourniture des bois jaunes nécessaires pour la réparation et la confection des wharfs, savoir:

40,000 pieds de 40 à 50 pieds de long sur 10 à 12 pouces.
25,000 do de 30 à 60 pieds de long sur 10 à 12 do.
35,000 do de 60 à 80 do do 10 à 12 do.

délivrables de la manière suivante:

50,000 dans le courant du mois de juin,
50,000 do do de juillet,

dans le fleuve ou sur la levée, dans les limites de cette municipalité, dans les endroits qui seront désignés par le voyer.

Conditions: comptant, lorsque 25,000 seront délivrés et acceptés par le voyer.

Résolu que des propositions cachetées seront reçues jusqu'au quatrième lundi du mois de mai prochain, pour la fourniture du bois de charpente dont la Municipalité pourra avoir besoin pendant le courant d'une année, qui commencera le 13 de juin prochain. Le prix sera calculé à tant les mille pieds, délivrés sur la levée aux endroits désignés par le voyer.

Conditions: comptant, après réglement qui aura lieu tous les trois mois.

Le comité soumet également à votre approbation les préambules et résolutions qui suivent:

Attendu que des personnes passent à cheval tous les jours sur les promenades publiques et les banquettes réservées aux piétons, et qu'elles se trouvent ainsi matériellement endommagées;

Attendu qu'il est expressément défendu de passer soit à cheval ou en voiture, sur les banquettes ou promenades publiques réservées aux piétons, sous peine d'une amende de cinq à dix piastres par chaque contravention; et si le délinquant est un esclave, il recevra quinze coups de fouet à la geôle de police, à moins que son maître ne préfère payer la dite amende;

Résolu en outre qu'il sera du devoir de tout commissaire de police et de tout autre officier de police d'arrêter et de conduire au corps-de-garde toute personne qui violera les présentes résolutions.

Le tout vous est respectueusement soumis par

AD. DUPRÉ, Présid. intérimaire.
JH. LANATA,
EMILE WILTZ,
J'A. BONNEVAL,
WM. SILK.

Lorsque la cinquième résolution était sous considération, elle fut amendée par M. Fabre, qui a demandé et obtenu que le nombre de pieds de tuyaux fut porté de 200 à 300, et elle fut sous-amendée par M. Giquel, qui a demandé et obtenu que le prix des tuyaux fut fixé à 85 c. le pied.

Ensuite le rapport et les résolutions ont été adoptés dans leur ensemble.

Le Conseil suspend l'action de son règlement pour permettre à M. Bonneval de présenter la résolution suivante, qui est référée au voyer, avec instruction de faire un rapport à la séance prochaine, en faisant connaître au Conseil quelle quantité de tuyaux est nécessaire, s'ils peuvent être fondus ici et la dépense probable.

Résolu que le voyer est enjoint de prendre les mesures nécessaires pour donner, de la machine hydraulique située sur la levée en face de la rue St-Philippe, de l'eau dans les rigoles dans toute cette partie de la rue de la Levée, comprise entre les rues St-Philippe et Esplanade.

Le Conseil suspend l'action de son règlement pour permettre à M. Wiltz de présenter la résolution suivante qui est référée au comité des améliorations:

Résolu que les propriétaires de terrains sur le Canal Carondelet et sur les rues St-Pierre, Orléans, Ste-Anne, Dumaine, St-Philippe, Ursulines, Bayou, Barracks et Hospital, depuis la rue St-Claude jusqu'à la rue Miro, sont notifiés et requis d'avoir à faire faire en face de leurs propriétés respectives, des banquettes en briques avec curb et *gutter stones*, et soutenues par trois planches de pavage fait avec des pierres rondes. Ces banquettes devront être confectionnées dans un délai de trois mois, à partir de l'adoption de cette résolution.

Résolu en outre, que si les dits propriétaires négligent de se conformer à la présente résolution, alors et dans ce cas la Municipalité fera confectionner les dites banquettes aux frais des dits propriétaires.

Résolu en outre, que le voyer est requis de donner aux dits propriétaires le niveau et les alignements nécessaires à la confection des dites banquettes.

Le Conseil suspend l'action de son règlement pour permettre à M. Fabre de présenter la résolution suivante, qui est référée au comité de la police avec instruction de faire un rapport.

Résolu que le comité de police, conjointement avec le recorder et le capitaine de la garde, sont priés de s'assurer, si dans le but d'avoir une bonne police pour cette Municipalité, il ne devient pas indispensable d'avoir chaque nuit le même watchman stationné sur la même ronde, et dans le cas où cette mesure obtiendrait leur approbation, alors elle serait considérée comme adoptée.

Une motion d'ajournement est faite et perdue.

Le Conseil suspend l'action de son règlement pour permettre à M. Wiltz de présenter la résolution suivante qui est adoptée:

Résolu qu'il soit nommé un comité de trois membres dans le but de s'entendre avec les directeurs de la Compagnie de la machine, afin de placer des hydrants publics dans le second, cinquième et sixième districts de cette Municipalité.

Le président nomme de ce comité, MM. Wiltz, Richardson et Dupré.

Le Conseil suspend son règlement pour permettre à M. Duncan de présenter la résolution suivante, qui est adoptée après la suspension des règlements:

Résolu qu'à dater du 3 mai prochain, les séances régulières de ce Conseil auront lieu les premier et troisième lundi de chaque mois. Il est bien entendu que des séances spéciales pourront avoir lieu sur une convocation du Maire ou sur une convocation signée de trois aldermen—Il est bien entendu aussi que dans ces séances spéciales, l'on ne s'occupera pas des affaires qui peuvent être traitées et décidées dans les séances régulières, à moins que les dites affaires ne soient d'une utilité publique et d'urgente nécessité.

Après suspension des règlements, M. Derbès présente la résolution suivante:

Résolu que le Préambule et la résolution de ce Conseil, adoptés le 3 juillet 1848, relatives au déchargement des matures sur le canal Carondelet, sont et demeurent abrogés.

M. Richardson fait la motion que cette résolution soit référée au comité judiciaire. L'appel nominal réclamé donne le résultat suivant: MM. Bonneval, Silk, 2, votent dans la négative, et MM. Clark, Duncan, Fabre, Giquel, Jumonville, Lanata, Montgomery, Richardson et Wiltz, 10, votent dans l'affirmative; la motion prévaut.

Sur motion, le Conseil s'ajourne à lundi prochain, 30 du courant, à six heures P. M.

JOSEPH REYNES, secrétaire.

COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS, Jeudi soir, 26 avril 1849.

La demande de coton se soutient toujours; les ventes de la journée s'élèvent à 7,300 balles aux anciens prix.—Middling @ good midding de 6¼ @ 6¾ cts la livre.

Il s'est vendu 200 boucauts de sucre aux anciens prix. La mélasse se vend 14 @ 17 cts le gallon.

Le marché à la farine est toujours très plat. L'approvisionnement de maïs est faible et les ventes peu considérables. Quelques petits lots ont été pris de 38 @ 40 cts le boisseau.

Les provisions n'ont pas varié.—Le porc vaut $10 pour le mess et $8 87 pour le prime. Le lard est en bonne demande aux anciens prix.

Le whiskey vaut 17 @ 17½ cts le gallon pour le rectifié.

CHANGE.— Les changes n'ont pas varié—Nous cotons: Sterling 4 @ 6 pour cent de prime; France 5 f 32½ @ 5f 40—Traite sur New-York à 60 jours 2½ @ 2¾ pour % d'escompte; Traites à vue ¼ d'escompte @ pair.

Les arrivages considérables qui ont eu lieu depuis quelques jours ont donné au fret une tendance vers la baisse.

CANDIDAT POUR LE CONGRES.

MM. les Editeurs,

Veuillez annoncer JAMES H. ADAMS, de la paroisse Jefferson, comme candidat au Congrès pour le Second District congressionnel, à la prochaine élection, sujet à la décision d'une convention de District.

PLUSIEURS VOTANTS de la 2me Municipalité.

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orleans.

EXPEDIES.

Navire Dalmatia, Pousland, pr Boston.
Elizabeth, Rees, pr Liverpool.
Mc Ilvaine, Chase, pr le Havre.
Barque Sultan, Decan, pr Liverpool.
Brick Indian, Esfanto, pr Marseille.
Apalachicola, Crocker, pr Boston.
Goelette Hero, Stone, pr Baltimore.
May, Paillet, pr Tabasco.
Iona, Leetch, pr Chagres.
European, Brower, pr Lavacca.
Sarah Vinson, pr Pensacola.
St-Helena, Lambert, pr Balize Honduras.

ARRIVES.

Navire Amazon, Delano, de Liverpool.
Brandon, Raines, de Beaumaris.
Judah Touro, Nickerson, de Boston.
Waldron, Moore, de Liverpool.
Trenton, Smith, de Liverpool.
Venice, Hage, de Philadelphie.
Inca, Goodrich, de New-York.
Barque Catharine, Butler, de Mobil.
Snowden, Peach, de Clyde.
Brick R H Hyler, Anderson, de New-York.
Telegraph, Young, de Sisal.
Goelette Fairy, Presses, de Tabasco.
Dorritas, Kelly, de Balize Honduras.
D Eam, Cox, de Balize Honduras.

—STEAMERS.—

Ivanhoe, Cochran, de Cincinnati.
Gen Worth, Charles, de Princeton.

LIGNE DE CUNARD.

DE LIVERPOOL.

Europa, de Liverpool à New York .... 7 Avril
Cambria, de Liverpool à Boston .... 14 Avril

D'AMERIQUE.

Europa, de New York à Liverpool .... 2 Mai
Cambria, de Boston à Liverpool .... 16 Mai

Les consignataires du brick français Antoinette, capt. Broutin, de Marseille, sont invités à prendre leurs permis en douane sous cinq jours et faire recevoir leurs marchandises sur la Levée, faute de quoi elles seront emmagasinées à leurs frais et risques.
25av DUFOUR, WILLIAMSON & Co. 2, rue Natchez

Les dettes contractées par l'équipage du brick français ANTOINETTE, ne seront payées ni par le capitaine ni par le consignataire. 25av

Graines de Jardinage.
Le soussigné vient de recevoir par le navire St-Charles, du Havre, un assortiment des graines suivantes:
Choux-fleurs, Choux, Brocolis, Scarole, Chicoree, Laitues.
Les jardiniers peuvent s'approvisionner en gros à des prix modérés.
27 avril D. MAUPAY, 95 rue du Camp, près la rue Poydras.

RIZ—Le chargement de la goelette Geo. Emgs, se composant de 364 tierces et 60 demi tierces, à vendre sur la levée en lots à la convenance des acheteurs. J. E. BEYLLE & Co, 31 Gravier. 27 avril—3

CAFE DE LA HAVANE—Venant d'arriver par le brick Adams Gray—24 sacs café de la Havane, 1re qualité, à vendre par Fco DE FUENTES & CO., 92, rue Commune. 27 av

CONFITURES DE LA HAVANE—40 caisses confitures en jarres et boites en ferblanc, à vendre par Fco. DE FUENTES & Co, 92 Commune. 27 av

CIGARES de la Havane—173000 cigares de la Havane, contenant: en Regalias, Imperiales, Cazadores, Primados, Panetelas, Bayonnetas, Senadores et Milaures, des meilleures marques, savoir: Sevilland, Pureza, Marina, Royera, Extra Regalias, Dos Hermanas, Constelacion, Cabanas, Infanta, J. Bueno, Feliz Encuentro, Marina, Louisa, &c, en magasin et à vendre par Fco. DE FUENTES & CO, 92, Commune. 27av

GENIEVRE DE HOLLANDE—10 pipes véritable genièvre de Hollande, de la marque Pine apples, Double Key & Cie, à vendre par Fco. DE FUENTES & Co, 92, rue Commune. 27 av

PAPIER FRANÇAIS—4 caisses papier à lettres; 1 caisse papier record; 1 caisse copie de lettres, à vendre par Fco DE FUENTES & Co, 92, rue de la Commune. 27av

VIN ROUGE ET BLANC—16 barriques vin rouge de Bordeaux, qualité supérieure—46 barils vin blanc Haut Sauterne et Barsac, en magasin et à vendre par Fco DE FUENTES & Co, 92 Commune. 27av

COGNAC—35 barils Cognac supérieur, très vieux, 1re preuve, J. J. Brown & Co, en magasin et à vendre par Fco. DE FUENTES & CO, 92, Commune. 27av

MAGASIN DE CHAUDRONNERIE.
DUCRET & LANGLADE, Rue St-Louis, No 14,
FABRIQUENT toutes sortes de chaudières, appareils distillatoires et pompes.
Ils ont constamment en magasin un assortiment complet de batteries de cuisine, cuivreries et ferblanteries, ustensiles pour confiseurs et pharmaciens; toise, balances, poids, et bassines de toutes dimensions. Le tout à un prix modéré.
Tous les ordres seront promptement exécutés.
AVIS—Tout billet ou check qui ne portera pas la signature de chacun des associés sera de nulle valeur.
30 oct—1 an

A VENDRE,
UN lot de terre situé à Milneburg, en cette paroisse, désigné par le numéro douze de l'îlet No. 36, sur le plan original de Milneburg, mesurant 60 pieds de face à la rue des Champs-Elysées sur 120 pieds de profondeur et face à la rue Franklin, mesure française, sur lequel lot de terre il existe une maison et une cuisine double en bois.
Pour les conditions, s'adresser à ANTONIO MASCARO, encoignure Union et Bons-Enfants ou à ANTOINE DORIOCOURT, notaire, No. 66, rue St-Pierre. 20av

A MM. LES PROPRIETAIRES, ENCANTEURS ET ENTREPRENEURS.
Passage de la Bourse No. 12, entre St-Louis et Conti.
BUREAU DE DESSIN, Dirigé par M. A. CAHN, Architecte, ingénieur ancien élève de l'Ecole Royale d'arts et métiers de France.
Se charge principalement de toute espèce de dessins, de plans, projets de maisons, de machines. Les ouvriers dont le travail a rapport au dessin, pourront y trouver les renseignements nécessaires. 13 jan—1 an

Médication Raspail.
J. & F. LACOSTE, 105, rue Royale, SEULS agents et correspondans de M. F. V. Raspail, viennent de recevoir par le Lyon et l'Alliance du Havre, un grand assortiment de médicamens; ainsi que camphre, ammoniaque liquide, iodure de potassium, calomelas, écorce de racine de grenadier, fougère, etc. etc.
Les abonnés à la Revue Elémentaire, sont priés de faire retirer les cinq premières livraisons de la seconde année ou deuxième volume. 6 mars

NOUVEAU PROCEDE POUR LA FABRICATION DES EAUX GAZEUSES, DE L. PINAC, Pharmacien.
EAU DE VICHY; Eau de Seltz, Eaux ferrugineuses, limonades, etc. etc. coin des rues Orléans et Dauphine. 27mai

DAMEJEANNES Françaises—Reçu par le navire Lyons, du Havre, l'assortiment ci-après de damejeannes, qu'on vendra en lots à la convenance des acheteurs.
500 damejeannes de 5 gallons, 100 idem de 3; 100 idem de 2, et 100 idem d'un gallon.
J. P. BESCLER & Co, 54, Vieille Levée. 1er fév

CAFE RIO—1,000 sacs de diverses qualités, à vendre par J. W. STANTON & Co,

$20 de Récompense
ENFANT PERDU OU VOLE—Un petit mulâtre nommé GUSTAVE, et âgé d'environ 10 ans, a disparu de chez son maître depuis le mois de septembre dernier. Figure ronde, yeux bleus ou gris, cheveux bruns laineux, il parle anglais et français. La récompense ci dessus sera payée à quiconque le ramènera au No. 94, rue Conti, ou au No. 26, Bank Place, Nouvelle Orleans, ou à celui qui fournira les informations nécessaires pour le faire retrouver. 26 avril

MAIRIE DE LA Nlle-ORLEANS.
CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ No. UN.
Séance du Lundi, 16 avril 1849.

ATTENDU que les banquettes du faubourg Tremé sont achevées jusqu'à la rue Roman;

Attendu que les dites banquettes sont journellement endommagées par des vaches et d'autres animaux errant dans cette partie de la ville;

Résolu qu'à dater du 1er de ce mois, tout propriétaire de chevaux, de mulets, de boeufs, de vaches ou de tout autre espèce d'animaux, qui permettra ou souffrira qu'ils parcourent, soit de jour ou de nuit, les rues, les places publiques, les levées ou autres lieux publics de cette Municipalité, compris entre le fleuve et la rue Roman inclusivement, paiera une amende de deux piastres par tête d'animal, nonobstant toute ordonnance à ce contraire.

Signé: JH. GENOIS, recorder.
Approuvé le 20 avril 1849.
Signé A. D. CROSSMAN, Maire.
Pour copie conforme, N. BIEN, Commis. 26av

CHANGE SUR PARIS à vendre par DOMINIQUE LANATA, Nos 9 et 10 rue Jefferson. 26 av

CHANGE SUR BORDEAUX à vendre par DOMINIQUE LANATA, Nos. 9 et 10, rue Jefferson. 26 avril

CAFE DE LA HAVANE—120 sacs café de la Havane, en débarquement du brick Adams Grey, à vendre par P. LONGIS, 116 rue Royale. 26 avril

PORTO—221 barils Porto, de la marque supérieure et bien connue de "F. Durand", en déchargement du brick Antoinette, venant de Marseille, à vendre par P. LONGIS, 116, rue Royale. 26 avril

MARSEILLE—40 barriques, 10 pipes, 10 demi pipes, vin de Marseille de la marque supérieure et bien connue "F. Durand", en déchargement du brick Antoinette, venant de Marseille, à vendre par P. LONGIS, 116, rue Royale. 26 avril

MONSIEUR P. J. RADOUX est prévenu qu'on a des communications intéressantes à lui faire chez les soussignés. J. & J. TARDOS, 15 rue Conti. 26 av

EN débarquement du brick Antoinette, capitaine Broutin, de Marseille—
400 caisses vin muscat de Frontignan 1re qualité.
300 paniers huile d'olive 24 onces.
50 caisses do do
A vendre par PAUL JUGE Fils & Co, 27 rue St-Louis. 26 av

COGNAC DE LA ROCHELLE—15 demi pipes et 5 quarts de pipe Cognac, en magasin et à vendre par PAUL JUGE Fils & Co, 27 rue St Louis. 25 avril

TOILE CRETONNE—Nous recevons par le Roger Sherman, du Havre, à vendre à très bas prix,
10 pièces toile cretonne pour draps de lit, d'une seule largeur, qualité extra fine.
H. DE GOER & RIFFLARD. 26av

VEAUX CIRES qualité extra—2 caisses en débarquement du navire Rockingham, du Havre, à vendre par H. DE GOER & RIFFLARD. 26av

LASTING—2 caisses lasting reçus par Henry Ware, de Liverpool, à vendre par H. DE GOER & RIFFLARD. 26av

COUTIL A MATELATS, FIL—8 balles en débarquement du Susan Lord, de Liverpool, à vendre par H. DE GOER & RIFFLARD. 26av

RECU par le navire Exchange, du Havre, à vendre à très bas prix,
2 caisses bretelle assortis.
4 do galoghans.
1 do damas coton fond rouge.
4 do arrabias pr fil.
3 do agraffes.
2 do rideaux brodés riches.
2 do Mousseline suisse à pois, extra fine.
2 do jaconats petite douane, très fine.
2 do mouchoirs batiste, qualité assortie.
H. DE GOER & RIFFLARD. 26av

Cerises de Paris.
86 CAISSES cerises à l'eau de vie, de Guibert & Co, à vendre en débarquement du navire Rockingham, du Havre, par H. DE GOER & RIFFLARD, 21 rue des Magasins. 26 av

AVIS AU PUBLIC.

AYANT perdu un billet de QUATRE MILLE piastres tiré par M. Casimir Lacoste, à mon ordre, payable au tout avril 1850, je préviens le public qu'il n'a point été endossé par moi, et que je m'oppose à ce qu'il soit escompté.

Nouvelle-Orléans, le 22 avril 1849. PEPITE LACOSTE. 23 avril—6

ON offre à louer, avec toutes ses dépendances, une très jolie propriété, dite Romainville, à deux milles de la Nouvelle-Orléans, sur la rive droite du fleuve ou rapport un arpent de face.
S'adresser à M. Casimir Lacoste, chez M. le Dr Rancé, rue St Pierre, No 124. 23 avril—6

Institutrice demandée.
UNE dame capable d'enseigner le français, l'anglais et la musique, trouvera une bonne place à la campagne, en s'adressant à LAFAURIE & SQUIRES, 30 Vieille Levée. 23 av

DAMEJEANNES FRANCAISES—300 damejeannes de 5 gallons à vendre en débarquement du navire Jacques Laffite, par B. TALAMON, 162, rue Royale. 25av

VINAIGRE FRANCAIS—25 barils, à vendre par B. TALAMON, 162, rue Royale. 25av

CHAMPAGNE—100 caisses et paniers en bouteilles et 1 2 bouteilles, à vendre par B. TALAMON, 162, rue Royale. 25av

GUIGNOLET D'ANGERS, à vendre en magasin par B. TALAMON, 162, rue Royale. 25av

PRUNES SECHES—En caisses de 12 et de 24 pots. Prunes en caisses de 12 et 24 pots bouchés en verre, à vendre par B. TALAMON, 162, rue Royale. 25av

SUCRE—120 barils et demi-caisses sucre en pain, écrasé et en poudre, à vendre par H. A. NORCROSS & Co, 69, rue des Magasins. 25 avril

RIZ—75 barriques en déchargement du brick Convoy, à vendre par H. A. NORCROSS & Co, 69, rue des Magasins. 25 av

CAFE DE JAVA—50 sacs, à vendre par H. A. NORCROSS & Co, 69, rue des Magasins. 25 av

POIVRE—200 sacs à vendre par H. A. NORCROSS & Co, 69, rue des Magasins. 25 av

PIMENT—100 sacs, à vendre par H. A. NORCROSS & Co, 69, rue des Magasins. 25av

THE—700 colis thé impérial, poudre à canon, young Hyson & Co, à vendre par H. A. NORCROSS & Co, 69, rue des Magasins. 25 av

VANILLE—Une caisse grosse de vanille, à vendre à bas prix, en consignation chez E. D. BLOSSMAN, 12, rue Conti. 25 av

EN déchargement du brick Adams Gray, de la Havane, 163 sacs café prime vert, à vendre par LABORDE & XIQUES, 31, rue de la Commune. 25 avril

SUCRE BLANC DE LA HAVANE—En magasin et à vendre par LABORDE & XIQUES, 31, rue de la Commune. 25 avril

CIGARES—Un grand et bel assortiment des premières marques de la Havane, toujours en magasin et à vendre par LABORDE & XIQUES, 31, rue de la Commune. 25 avril

INDIGO—Supérieur de Guatimala, à vendre par LABORDE & XIQUES, 31, rue de la Commune. 25 avril

MIEL blanc de la Havane, en barillets de 20 gallons, à vendre par LABORDE & XIQUES, 31, rue de la Commune. 25 avril

CHAUX—1,600 barils de Thomaston, à vendre par HAYMAN & HOLDEN, 98, Magasins, et 11 Magasins Rouges, 3me Municipalité. 25 av

HUILE de graine—6 barils de Cincinnati, à vendre par HAYMAN & HOLDEN, 98, rue des Magasins, et 11 Magasins Rouges, 3me Municipalité. 25 av

CRINS A PLATRER—150 sacs à vendre par HAYMAN & HOLDEN, 98, Magasins, et 11 Magasins Rouges, 3me Municipalité. 25 av

HUILE de Palma-Christi—10 barriques, en déchargement du navire Middlesex, à vendre par HAYMAN & HOLDEN, 98, Magasins, et 11 Magasins Rouges, 3me Municipalité. 25 av

CIMENT—600 barils Newark et Rosendale, 400 do Nelson, 100 do Louisville, 50 do Romain, à vendre par HAYMAN & HOLDEN, 98, rue des Magasins et 11 Magasins Rouges, Troisième Municipalité. 25 av

POUSSIERE de marbre—20 barils Newark, 30 do Farmers, 50 do Walling Landing, à vendre par HAYMAN & HOLDEN, 98, Magasins, et 11 Magasins Rouges, 3me Municipalité. 25 av

RESINE, goudron, brai, toiles, ardoises, lattes et matériaux pour bâtisses, à vendre par HAYMAN & HOLDEN, 98, rue des Magasins et 11 Magasins Rouges, Troisième Municipalité. 25 av

CAFE DE LA HAVANE—400 sacs café de la Havane, première qualité, en débarquement du brick Adams Gray, à vendre par RAYMOND CAHUZAC, 34, Vieille Levée. 25 avril

Toiles à Draps à Chemises, Damas Ouvrés, etc.
P. & E. REILLY, en Liquidation. Encoignure des rues Royale & Canal,
VIENNENT de recevoir de Belfast, Irlande, un très grand assortiment de toiles, aux apprêts, des meilleures fabriques, savoir: toiles à chemises, toiles à draps, 10/4, 11/4, 12/4, de pur lin, à oreiller, damassé pour nappes, ouvré à serviettes, serviettes de table damassées, courtepointes en toile à broderie damassée, articles nouveaux pour la saison d'été, toiles imprimées, genre nouveau pour robes et habillemens d'enfans, etc. Tous ces articles seront vendus au prix coûtant d'importation.
Les soussignés appellent l'ATTENTION PARTICULIERE sur leur choix de toiles en tous genres qui sont de manufactures bien connues et qui sont vendues à des prix réellement au-dessous du cours ordinaire.
24 av—1m P. & E. REILLY.

FASHIONABLE STORE. Encoignure St-Charles et Commune.
J. DUCOURNAU a l'honneur d'informer à ses pratiques et au public en général qu'il part pour France le 20 courant; les personnes qui ont des commandes à lui faire sont priées de passer au plus tôt à son magasin pour prendre leurs mesures. Indépendamment de sa partie il se chargera avec plaisir des ordres qu'on lui donnera pour être exécutés pendant son séjour à Paris.
14 av—15 f J. DUCOURNAU.

Soeur Louisianaise. No. 54 rue Condé.
MESSIEURS VIDAL & Co, tiennent constamment en mains un grand nombre d'articles de fantaisie et nouveauté, qu'ils vendent à des prix très modérés:
[illegible] avec et sans frange;
Breloques, un joli assortiment;
Boutons de manchette et de [illegible];
Gants de [illegible] et de fil;
[illegible] de fil d'Ecosse pour dames et messieurs;
Fournitures pour bonnets, etc. etc. 14 avril

Dr A. LEMAT. Encoignure Orléans et Dauphine.
L[illegible]MAT informe le public qu'il vient de [illegible] en ville et donnera des consultations [illegible] à 4 heures. 28 av—6f

Mme F. FRYER,
A l'honneur d'informer les dames qu'elle fera aujourd'hui samedi 21 courant, l'ouverture de la plus grande partie des MARCHANDISES reçues par le navire Exchange, consistant en barége, gaze de l'Inde, mantelet dentelle, soie et mousseline, rubans gaze, taffetas, pompadour, ombrelle, ganterie d'été, éventails, modes de printemps, &c. 21 av

L. AVET, Graveur sur Camée miniature, Encoignure Chartres et Toulouse, au magasin de Taicout frères, Nouvelle Orléans.
L. AVET, grave des portraits sur camée, prix sur la ressemblance daguerréotypée. Ressemblance parfaite garantie. 21av—1m

A PARTIR de cette date je ne paierai aucun charroi si ce n'est aux draymen qui ont un ordre par écrit, pour recevoir mes marchandises sur la levée.
Nouvelle-Orléans, le 21 avril 1849.
DOMINIQUE LANATA, Nos. 9 et 10 rue Jefferson. 21 av

Cognac Pellevoisin.
RECU par le navire Jacques Laffite, du Havre, et Cephalide, de Bordeaux:
3 demi pipes Cognac Pellevoisin;
40 quarts do do
60 huitièmes do do
à vendre par A. DELAMARE, 55 rue St-Louis. 24 avril—6

Damejeannes vides.
RECU par le navire Rockingham, du Havre—300 damejeannes vides de cinq gallons et à vendre par A. DELAMARE, 55 rue St Louis. 21 avril—6

CIGARES DE LA HAVANE—Un grand assortiment de cigares de la Havane, tels que regalias, imperiales, canadores, panetelas, canones, &c. &c. toujours en mains, à vendre par J. M. CABALLERO, 30, Vieille-Levée. 24av

FEUILLES DE TABAC—101 balles, 1re qualité, Vuelta de Abajo, pour capes et tripes, en magasin et à vendre par J. M. CABALLERO, 32, Vieille-Levée. 24av

GRAND BAZAR. No. 6, RUE DE CHARTRES.
LES soussignés ont l'honneur de prévenir leurs amis, ainsi que le public, que, devant réduire leur beau stock de marchandises d'ici au premier juin, époque à laquelle M. E. Giquel doit partir pour faire des achats d'hiver, ils offrent toutes leurs marchandises à des prix bien au-dessous du cours, sans distinction aucune, pour du comptant; ils invitent les personnes qui ont besoin de marchandises à venir les visiter, car ils trouveront leurs avantages. GIQUEL & JAMISON, No. 6, rue de Chartres. 21av

MARCHANDISES SECHES. A 25 pour cent au-dessous du prix coûtant.
LA société existant sous la raison de commerce GALLOT & Cie., devant être incessamment dissoute, toutes les marchandises composant le grand assortiment du magasin encoignure des rues CANAL ET DAUPHINE, sont offertes en vente à 25 pour cent au-dessous des prix de factures. 23 avril

TRUFFES DU PERIGORD—7 caisses truffes en boites et en demi boites, en débarquement du navire Rockingham, venant du Havre, à vendre par AUGUSTE MOLIER, 28 Vieille Levée. 23 av

ABSINTHE SUISSE—100 caisses absinthe de la marque bien connue Suchard, Bronnien & Co, à vendre par AUGUSTE MOLIER, 28 Vieille Levée. 23av

BOUCHONS POINTUS—15 balles bouchons pointus, fins, de 20,000 chaque, à vendre par AUGUSTE MOLIER, 28 Vieille Levée. 23 av—6

CHAMPAGNE—100 paniers Duc de Montebello, en bouteilles et en demi bouteilles, en magasin et à vendre par P. LONGIS, 116, rue Royale. 23av

CHAMPAGNE—100 paniers "American Eagle" en bouteilles et en 1/2 bouteilles, en magasin et à vendre par P. LONGIS, 116, rue Royale. 23avril

BORDEAUX—30 barriques Médoc pour famille.
25 do Margaux Dulac
20 do Haut-Brion 1846 & 1847
15 do Pauillac 1846
10 do St-Gauyeon-Margaux
100 do vin rouge ordinaire
100 barils vin blanc Barsac et Sauterne.
En magasin et à vendre par P. LONGIS, 116, rue Royale. 23av

PORTO—200 barils Burgundy Porto. En magasin et à vendre par P. LONGIS, 116, rue Royale. 23av

MADERE—30 barils Madère, en magasin et à vendre par P. LONGIS, 116, rue Royale. 23av

MARSEILLE—150 barriques vin rouge, en magasin et à vendre par P. LONGIS, 116, rue Royale. 23avril

BORDEAUX—200 caisses vin Chateau Laffitte et Chateau-Margaux.
100 do St-Julien Medoc
100 do do Médoc.
150 do Haut Brion 1844 et 1847
En magasin et à vendre par P. LONGIS, 116, rue Royale.

A VENDRE—En débarquement des navires du Havre et de Bordeaux, le Rockingham et la Cephalide:
30 barriques vin de St Julien,
130 barillets de vin blanc Haut Sauterne vieux,
50 caisses absinthe Yersin & Lecoultre.
N. BOUVET, 12, rue Toulouse. 21 avril

CUISINIERE française, excellente blanchisseuse et repasseuse, parlant l'anglais et le français, à vendre. Pour plus de détails, s'adresser à H. BONNABEL, Encoig. Rue des Tchoupitoulas. 21 avril

BOTTES, Souliers et Brodequins—300 [illegible] composant un assortiment complet de chaussures fraîches et de saison, à vendre par E. G. HOBBS, 28, rue de la Douane. 21avril

Bottes, Souliers et Brodequins—94 caisses en déchargement des navires Middlesex et Ashburton, à vendre par G. W. DUNBAR, 30, rue de la Douane. 20 avril

KETCHUPS—300 caisses en magasin et à vendre par E. J. HART & CO, 93, rue Tchoupitoulas. 20av

EXTRAIT DE MURES, CERISES ET PECHES—30 caisses en magasin et à vendre par E. J. HART & CO, 93, rue Tchoupitoulas. 20av

MORUE ET HARENGS—100 caisses, à vendre par E. J. HART & CO, 93, rue Tchoupitoulas. 20av

EN débarquement du navire Edwin, capitaine Moore, venant de Bordeaux, et à vendre par le soussigné:
100 barriques vin rouge Macau Médoc No 1.
100 caisses de 12 bouteilles cerises à l'eau de vie.
30 do de 12 litres absinthe do
30 do de 12 do prunes do
NUMA LACOSTE, 147, rue Royale. 20 avril

VINAIGRE—10 barils vinaigre de vin blanc marque Menier frères, en débarquement du navire la Laure, à vendre par NUMA LACOSTE, 147, rue Royale. 20avril

DAMEJEANNES françaises—300 damejeannes de 5 gallons.
100 damejeannes de 3 gallons.
100 do de 2 do
100 do de 1 do
En débarquement du navire Jacques Laffite, venant du Havre, et à vendre par NUMA LACOSTE, 147, rue Royale. 20avril

CHAMPAGNE HEIDSICK—100 paniers de 12 bouteilles et 24 demi-bouteilles, en magasin et à vendre par NUMA LACOSTE, 147, rue Royale. 20 avril

AVIS—Pendant mon absence de la Nouvelle-Orléans, M. F. A. Deguise, reste chargé de ma procuration générale. FRED. BONIS. 19 avril

M. LEOPOLD JEANNET et M. E. B. LAMEYER sont chargés de mes affaires pendant mon absence. Nlle-Orleans, 19 avril 1849. C. W. TIGLER. 12av

A LOUER—Le magasin et la maison, rue de la Vieille Levée, vis à vis, le marché à la viande et après l'encoignure de la rue Ste-Anne, dernièrement occupés par M. Morel. S'adresser à EUG. BOURBEAU & CO, 27 & 19, rue St-Louis. 18av

CHOLERA. Fièvre jaune, fièvres intermittentes, guérison radicale et préservatif par le Sirop Végétal.
J. Cabias, élève de M. le Baron Thénard, président de l'école de Chimie, de Paris, vient d'introduire dans cette ville le Sirop Végétal employé à Paris à l'époque du choléra, et dont les heureux effets ont été si vivement appréciés alors que au même titre, l'auteur croit rendre un important service à la communauté en lui offrant le Sirop Végétal dont les propriétés s'étendent aussi à la guérison des fièvres intermittentes et de la fièvre jaune. La manière de l'employer est très simple, et est expliquée dans le prospectus délivré avec les bouteilles. Prix $5.
Chez l'auteur, rue d'Orléans, No 162, au 1er. 19 avril—1 m

HUILE DE BALEINE—5000 gallons huile d'automne et d'hiver, épurée, blanchie et brute, à vendre par J. W. STANTON & CO, Encoig. Magasins et Lafayette. 20 avril

CHANGE sur New-York—$5000 à vue et $5000 à 60 jours, à vendre par DUFOUR, WILLIAMSON & Co, 22, Natchez. 20 av

CHANGES sur Paris—Une traite tirée de la somme de $7,000 francs à 30 jours de vue, à vendre par E. D. BLOSSMAN, 12, rue Conti. 21 mars

Peaux Mexicaines.
128 PEAUX SECHES du Mexique, en déchargement du steamer Fanny, de Corpus Christi, à vendre par E. D. BLOSSMAN, 12, Conti. 16 av

GRAINE DE LIN—6 tierçons graine de lin, bien propre et belle, à vendre par P. CUSACHS, encoig. St Philippe et Condé. 11 avril

CHAPEAUX DE PAILLE—40 caisses venant d'arriver, et à vendre par FROST & CO, 16, rue des Magasins. 3 avril

TOILE DE RUSSIE—12 balles dans les magasins publics, ayant droit au draw back, à vendre par DE FOREST & CO, 29, rue Bienville. 9 mars

VELOURS COTON NOIR—[illegible] qualité, à vendre par DE FOREST & CO, 29, rue Bienville. 9 mars

CINQ PIASTRES DE RECOMPENSE.
[illegible]

MM. les Editeurs,
Veuillez annoncer M. ALEXANDRE DERBES, juge actuel, comme candidat à la place de Juge de Paix de la 4me Cour de Justice, à l'élection qui aura lieu le 5 novembre prochain. PLUSIEURS VOTANTS.

MM. les Editeurs,
Veuillez annoncer M. FRANCOIS CALONGNE, comme candidat à la place de juge de paix de la 4me Cour de justice, à l'élection qui aura lieu le 5 novembre prochain.

PREMIERE COUR DE DISTRICT.
Veuillez annoncer M. ALFRED ROUSSEAU, greffier actuel de la Première Cour de District de la Nouvelle-Orléans, comme candidat à la même place, aux élections générales de novembre prochain.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT.
Veuillez annoncer EMILE WILTZ, comme candidat à la place de Greffier de la Deuxième Cour de District.

Messieurs les éditeurs,
Veuillez annoncer TH. C. POOLE, actuellement greffier de la 3e Cour de district, comme candidat à la même place pour la réélection qui doit avoir lieu le 5 novembre prochain, et il sera supporté par UN GRAND NOMBRE D'AMIS des trois Municipalités et d'Alger.

M. l'Editeur,
Veuillez annoncer THOMAS GILLMORE, comme candidat pour la place de greffier de la 4me Cour de District, à l'élection qui doit avoir lieu le 5 novembre prochain.

Messrs les Editeurs—Veuillez annoncer JAMES A. HOPKINS, comme candidat à la place de Greffier de la 4me Cour de District, à l'élection de novembre prochain. PLUSIEURS AMIS.

MM les Editeurs,
Veuillez annoncer J. E. F. MAXENT comme candidat à la place de Greffier de la quatrième Cour à l'élection qui doit avoir lieu le 5 novembre prochain. PLUSIEURS AMIS.

Nous sommes autorisés à annoncer GEORGE A. FOSDICK comme candidat à la place de greffier à la 5me Cour de District, à l'élection qui doit avoir lieu le 5 novembre prochain.

M. l'Editeur,—Veuillez annoncer que M. PROSPER LEBLANC, le greffier actuel de la Cinquième Cour de District, est candidat pour la place qu'il occupe, à l'élection qui aura lieu en novembre prochain.

MM. les Editeurs,
Veuillez annoncer M. JOHN B. LEEFE, comme candidat à la place de Greffier de la 5me Cour de District à l'élection qui doit avoir lieu le 5 novembre prochain. PLUSIEURS VOTANTS.

M. l'Editeur,
Veuillez annoncer JOSEPH ULYSSE CHEVALIER, comme candidat pour la place de Constable de la Quatrième Cour de Justice de Paix, à l'élection qui doit avoir lieu le 5 novembre prochain.

Messieurs les Editeurs,
Veuillez m'annoncer comme candidat à la place de constable de la 4e Cour de justice de paix à l'élection qui doit avoir lieu le 5 novembre prochain. J. BARNES.

M. l'Editeur,
Veuillez m'annoncer comme candidat à la place de Constable de la 4me Cour de Juge de Paix, à l'élection du 5 novembre 1849. Votre serviteur FRANCIS MOUNEY.

MM. les Editeurs,
Veuillez annoncer M. L. C. JUMONVILLE comme candidat à la place de Constable de la 4me Cour de Justice de Paix, à l'élection qui aura lieu le 5 novembre prochain. PLUSIEURS VOTANTS.

MM. les Editeurs,
Veuillez annoncer M. PAUL EMILE CROZAT candidat à la place de constable de la 4me Cour de Justice de paix, à l'élection qui aura lieu le 5 novembre prochain.

Vermifuge Canadien de J. Winer & Co.
Dépôt chez P. A. BERTRAND, Encoignure Royale et Bienville.
La Louisiane est de tous les pays, celui où l'affection vermineuse revêt les formes les plus variées et les plus graves; et sans vouloir rattacher toutes les maladies de l'enfance à cette cause unique, on peut dire que bien des convulsions, des fièvres typhoïdes, des méningites mortelles lorsque le médecin s'obstine à la rejeter... il faut donc à tout prix expulser ces vers qui se produisent sans cesse dans le tube digestif, et pour arriver à ce but employer le vermifuge de Winer. C'est le seul qui réunisse les trois qualités suivantes d'être anthelmintique, purgatif et tonique. 19 nov.

AVIS.
PERSONNE n'est autorisé à recevoir ou acquitter aucun compte pour les propriétaires de l'*Abeille*, excepté M. E. Duverger, notre teneur de livres, et MM. E. Morton Quirk et De La Neuville, nos collecteurs.
Nouvelle-Orléans, 2 avril 1849. MAGNE & WEISSE. 4 avril

AVIS—Le soussigné s'est associé avec Monsieur William C. Micou, et a recommencé l'exercice de sa profession d'avocat. J. P. BENJAMIN. 16 avril—1m

F. FRYER.
MADAME F. FRYER a l'honneur de prévenir les dames qu'elle a reçu le complément de ses marchandises, par les navires Exchange et Roger Sherman, consistant en grand assortiment de chapeaux de paille garnis et non garnis de crêpe et fantaisie, baréges brodés, de ponsoline, broches et imprimés, mousseline de couleur, rubans nouveaux, fleurs, mantelets de soie et dentelle, ombrelles qu'elle offre à des prix modérés. 24 avril

AVIS.
NOTRE BOITE DE BANQUE contenant de L'OR, DE L'ARGENT, DES BILLETS A RECEVOIR, et plusieurs AUTRES DOCUMENTS DE VALEUR, ayant été volée de notre bureau samedi matin, entre 9 et 10 heures, nous informons le public que toutes les traites, lettres de change, BILLETS A RECEVOIR et autres papiers qui s'y trouvaient sont sans valeur, L'ARGENT SERA ABANDONNE et IL NE SERA FAIT AUCUNE QUESTION.
Th. BAILLY BLANCHARD & Co, 88, rue de la Douane. 9 avril

INSTITUT ST.-LOUIS.
CETTE institution fondée il y a dix ans, s'est placée, surtout dans ces derniers temps, au premier rang des maisons d'instruction. L'enseignement [illegible] donné en Anglais et en Français par des professeurs choisis, [illegible] l'éducation morale et pratique et est l'objet d'une sollicitude toute particulière. Les exercices religieux de chaque culte y sont surveillés avec les plus grands soins; tous les ans, l'aumônier de l'institut prépare les élèves catholiques à la première communion pour deux époques: l'une au mois d'avril, l'autre au mois d'août.
Les arts d'agrément, la musique, piano et harpe, solfège et chant, le dessin, peinture, y sont aussi enseignés par les maîtres de chaque partie le plus remarquable.
Les cours ont lieu pendant toute l'année sans interruption ni vacances.
Il y a dans l'institut des appartements particuliers disposés pour les jeunes personnes qui veulent perfectionner leur instruction, sans suivre les classes ordinaires. Le nombre de ces appartemens sera doublé en novembre prochain, pour satisfaire à plus de demandes qu'on ne l'a pu jusqu'à présent.
N. B. Ne sont reçues dans ces appartemens, que des jeunes personnes prenant des leçons à l'institut.
Pour avoir les prospectus, s'adresser aux principaux libraires de la ville, ou à l'Institut. L'établissement peut être visité tous les jours par les parents. 13 av

PROPRIETE A VENDRE.
Cette propriété est à Biloxi, située à deux [illegible] du Lac, mesurant 300 pieds de face à la rue sur 20 de profondeur. Il y a une jolie maison en bois, bien [illegible] en dedans et en dehors, [illegible] composée de 4 appartements, et une cabine dans la cour. Le terrain est entouré de planches.
Conditions: un tiers comptant et la balance payable à 12 et 18 mois, en billets hypothécaires et portant intérêt à raison de 8 pr % par an, du jour de la vente.
S'adresser rue des Remparts No. 29, ou à François Mahout, à Biloxi. 17 avril—15

Bureau de la Compagnie d'Assurances de la Nouvelle-Orléans.
Nouvelle-Orléans, le 14 avril 1849.
AVIS est donné aux actionnaires que l'élection annuelle de neuf directeurs aura lieu au bureau de la compagnie le lundi 30 courant, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi. J. TUYES, Secrétaire. 14 av—15f

Marchandises de la Chine.
NOUS offrons en vente aujourd'hui un carton de véritable crêpe de Chine, pour robes, couleur bleu-azurée, [illegible] gris, argenté et or, avec quelques pièces de beaux unis, de choix. Nous offrons en outre une caisse de barèges de Paris, superbes et couleurs distinguées, à 12 cents [illegible] 30 cents.
[illegible] blancs de la Chine, formant un stock des mieux choisis dans le Sud.
THOMAS BRADY, 21, rue de Chartres. 16 avril

MARCHANDISES SECHES. THOMAS BRADY. No. 21, RUE DE CHARTRES,
OUVERT CE MATIN, au magasin de Thomas Brady, No. 21, rue de Chartres, 10 caisses éventails Chinois, de 5 cents à 10 piastres chaque. Aussi, chawls blancs de crêpe de la Chine, unis et brodés, depuis une piastre jusqu'à cent-cinquante piastres; ainsi qu'un joli choix de broderies, valenciennes, dentelles et bordures. 11 avril—1m

Montres et Bijouterie.
DAVID MELVILLE, marchand en gros, 24 rue de Chartres, [illegible] Reçoit par tous les arrivages de la fabrique de MELVILLE & Co, de New York, toute espèce de bijouterie. Toujours en main un grand assortiment de montres, à vendre en gros seulement, au prix de New-York. 23 fév

E. CLAUDE, Miroitier, Encoignure Orléans et Tremé.
REPOLIT les vieilles GLACES et les remet A NEUFS, étamage, encadrement, dorures en tous genres et entretient tout ce qui concerne sa partie. Assorti de glaces françaises et de Belgique au plus juste prix.
On prendra à domicile. 10 janv—1an

70 BARRIQUES vieux vin Chateau Haut Brion de Eug Larrieu, 1841.
20 caisses vieux vin Chateau Haut Brion de Eug Larrieu, 1841.
12 caisses vin du Lanel, 1846.
20 paniers Champagne, Chateau Boriet Mathieu, à vendre par EDWD. SHIFF, No. 28 rue du Canal. 9 mars

CAFE—350 sacs café Havane fin-vert, en débarquement du brick Salvadora, à vendre par COSTA & CO., No 3, Front Levée. 10 mars

BRANDY—En douane et à vendre par les soussignés:
25 demi-pipes eau-de-vie "Bouvet Jne."
25 quarts do do Rochelle "United proprietors."
30 huitièmes pipes do do 1838, do.
20 quarts do do Pinet Castillon & Co.
THOMAS PINET & Co, 161, rue Royale. 24 mars—6

ARPENTEUR ET INGENIEUR [illegible]

AMUSEMENTS

THEATRE D'ORLEANS.
Samedi 28 avril 1849.
Positivement la dernière représentation du célèbre grand opéra:
LES MARTYRS,
Grand opéra en 4 actes, musique de Donizetti.
Le spectacle commencera à 7 heures.

SALLE DE BAL ST LOUIS.
Mercredi 2 Mai 1849.
GRAND CONCERT.
UN GRAND CONCERT sera donné par les deux violons L. GABICI et son élève V. GERBER, âgé de 15 ans.
GERBER exécutera un concerto de De Beriot.
GABICI exécutera un morceau de sa composition, sur des motifs de la Norma.
GABICI et GERBER joueront ensemble une Grande Fantaisie pour deux violons concertans composée par L. Maurer.
Ils seront assistés par les célèbres chanteurs Mme CAILLY et M. CHASSAIGNAC, par M. GALLEANI, premier alto-solo du Théâtre d'Orléans, et par un brillant orchestre, qui exécutera l'une des plus belles symphonies de BEETHOVEN.
Billets d'entrée:—$1. On pourra s'en procurer aux magasins de musique de Benoit et Mayo, et chez Mme Gerber, rue St Pierre.
Le Concert commencera à 8 heures du soir.
Pour le programme voir les petites affiches. 26avril—6

STATUES DE HIRAM POWERS, VENANT D'ARRIVER.
LE PECHEUR, PROSERPINE, GENERAL JACKSON.
CES trois statues d'Hiram Powers viennent d'arriver de Florence (Italie) et seront exposées pour la première fois au American à la maison d'Etat, rue du Canal; ainsi que la magnifique statue de l'Esclave Grecque.
La salle d'exposition est ouverte de 9 heures A. M. à 4 heures P. M.
Prix du billet 50 cents. Pour la durée de l'exposition $1. Pamphlets 10 cents.
N. B.—L'exposition finira positivement mardi 1er mai. 21 av

SALLE DE BAL DU GLOBE.
Encoignure St-Claude et St-Pierre, près du Vieux Bassin.
Le propriétaire informe respectueusement ses amis et le public, que ce magnifique établissement ayant été réparé avec le plus grand soin, et tout le goût possible, sera ouvert pendant l'hiver, à partir de samedi, 25 courant, jour où aura lieu un GRAND BAL PARE ET MASQUE. A dater de cette époque les bals seront régulièrement ouverts tous les Lundis, Mercredis, Jeudis et Samedis.
L'orchestre sera composé des meilleurs artistes de la ville, et rien ne sera négligé pour rendre les réunions les plus agréables possible. La police y sera active, et l'ordre le plus sévère sera requis.
SALVADOR VIOSCA, Propriétaire. GEO. H. STEPHENS, Directeur.
N. B.—On trouvera réunis à cet établissement un café contenant les liqueurs et vins de premier choix, ainsi qu'un restaurant pourvu des friandises les plus recherchées. 25 oct

ACADEMIE DE DANSE. Dirigée d'après le dernier genre parisien.
M. P. CLISSEY a l'honneur d'informer ses amis et patrons de cette ville, qu'étant de retour de son voyage de Paris, il a recommencé ses Cours de danse, à dater du 1er novembre.
M. Clissey informe les Dames qu'il arrive directement de Paris, dont les salons sont si justement renommés pour l'élégance, et qu'il sera heureux et fier de leur enseigner les danses les plus nouvelles, les plus gracieuses et les plus fashionables, telles que Valses, Polkas, &c.
Pendant son séjour à Paris, il a eu l'avantage d'avoir quelques entrevues personnelles avec les professeurs les plus célèbres du Conservatoire et de l'Académie Royale de Musique. MM. Varin, Petit, Gerbin, Laborde et Pellerine, lui ont donné des certificats de capacité dans la science qu'il enseigne.
M. Clissey montre les danses suivantes: Quadrilles, Valses, Polkas, Valse à deux temps, Valse à cinq temps, Redowa et plusieurs autres danses élégantes qui n'ont pas encore été enseignées à la Nouvelle-Orléans, et qu'il espère que ses élèves rendront populaires à la Nouvelle Orleans.
Les Dames qui désirent connaître ces danses nouvelles, peuvent les apprendre en très peu de temps en s'adressant à son Académie, No. 18, rue Carondelet, entre les rues Canal et Commune.
Les jours de leçons pour les enfants sont les lundis et les jeudis.
M. C. donnera des leçons particulières aux Dames et Messieurs de 9 heures du matin à 2 heures après-midi. Il a aussi ouvert son Académie de Danse à Lafayette, encoignure Camp et St André, pour la commodité des Dames et Enfans qui demeurent loin de la ville.
Jours de classe à Lafayette, Mardis et Vendredis.
Une classe pour les Messieurs aura lieu tous les soirs de 7 à 10 heures, [illegible] de temps. M. C. s'engage à enseigner [illegible].
Les tournemens de tête occasionnés par la valse disparaîtront [illegible].

CHEMIN DE FER DU GOLFE DU MEXIQUE.
Nlle-Orléans, 23 avril 1849.
UNE assemblée générale des actionnaires de cette institution aura lieu [illegible] président, No. 37, [illegible] mai prochain, de 10 heures [illegible] de l'après midi, [illegible] des directeurs de la Compagnie [illegible]. 25av E. WILSON, Agent-Contrôleur.

Association catholique de la Nouvelle-Orléans pour secourir les Orphelins.
Nouvelle Orléans, 25 avril 1849
UNE élection de quinze directeurs pour servir l'année courante, aura lieu, dimanche 6 mai prochain, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après midi, chez Monsieur Pierre Blanc, rue Condé. THOS. LAYTON, Secrétaire.
N. B. Nul membre n'a le droit de voter s'il n'a payé le montant de sa souscription. 25 av

CREMES A LA GLACE, SORBETS ET LIMONADES, Sur la place St-Antoine.
COURVOISIER & Co, préviennent le public que dimanche prochain 1er avril, ils feront l'ouverture de leur Pavillon, situé place St-Antoine où l'on servira journellement des Glaces, Sorbets et Limonades, depuis onze heures du matin jusqu'à la même heure du soir. 29 mars

Crème a la Glace—Salon sur l'Esplanade.
LES Messieurs et les Dames qui désirent respirer un air pur et jouir à la fois de la vue du fleuve et de la ville en prenant des glaces, limonades et sorbets, sont invités à aller visiter le salon ci-dessus nommé, situé vis à vis la rue de l'Esplanade, où ils trouveront des rafraîchissements de la meilleure qualité. Les ordres par gallons sont ponctuellement remplis. 14av

A LOUER ou à vendre—Le SALON DE BILLARD et tous ses accessoires, situé sur les bords du Lac, au bout du nouveau chemin à coquilles, près du restaurant de Roger.
Pour plus amples informations, s'adresser au commissaire de Armas, au bureau du recorder de la Première Municipalité. 27 mars

Remède magique de Dalley.
Le seul véritable porte toujours, sur l'enveloppe de chaque boîte, la signature du propriétaire, "H. DALLEY", écrite à la main.
Dépôt du Sud, au No 131, rue Chartres, Nouvelle-Orléans. 13 mars

Sirop de Daphnine, de P. A. BERTRAND, Pharmacien, Encoignure Bienville et Royale.
L'expérience et l'observation ont démontré [illegible] après de nombreuses expériences et une longue pratique que le sirop de Daphnine est recommandable comme spécifique dans la Diarrhée et la Dyssenterie. En peu de temps on voit ses bons effets se faire sentir et ces maladies s'arrêter dans leur marche aiguë ou chronique. 26 juin

Leçons d'escrime.
M. BAUDOUIN, prévient le public qu'il tient sa salle d'armes à l'encoignure de la rue St-Louis et du Passage de la Bourse, au premier de la maison connue sous le nom de Café Tournas. Le prix des leçons est considérablement réduit; et M. Baudouin espère propager sa méthode parmi tous les amateurs de cette ville, aussi à cause de cette réduction que par les incontestables succès qu'il a obtenus de ses élèves, dans l'espace de quelques mois.
Les mêmes avantages que M. Baudouin offre aux élèves qui viendront prendre leurs leçons dans sa salle, seront faits aux institutions qui désireront l'employer. M. Baudouin donnera aux directeurs qui l'exigeront, des références qui leur garantiront son aptitude et sa moralité. 18fev—3m

JOLIE RESIDENCE D'ETE POUR FAMILLE.
A LOUER—Le haut de la maison encoignure Esplanade et Vieille Levée, se composant de deux étages nouvellement réparés et très convenable pour une famille. S'adresser sur les lieux. 18 avril—15

Cognac Pellevoisin.
EN débarquement du Jacques Laffite, du Havre, et par la Cephalide, de Bordeaux—30 demi, 125 quarts de pipe et 175 barils cognac Pellevoisin quatrième preuve, à vendre par TH. BAILLY BLANCHARD & Co, Seuls agents de MM. Pellevoisin aîné & Co, de Rochelle, et seuls importateurs en cette ville de leur Cognac. 25 avril—6 90, rue de la Douane.

BOUCHONS—Constamment en mains un assortiment de bouchons, fins, et extra fins, à vendre par PAUL JUGE Fils & Co, 27 rue St Louis. 25 av

MADERE—30 quarts de pipe vin de madère imitation, à vendre par PAUL JUGE FILS & CO, 27, rue St-Louis. 25 avril

AMANDES A LA DAME—30 balles amandes à coques tendres, de Languedoc, à vendre par PAUL JUGE FILS & CO, 27, rue St-Louis. 25 avril

FRUITS A L'EAU DE VIE—30 caisses fruits à l'eau de vie assortis, à vendre par PAUL JUGE Fils & Co, 27 rue St-Louis. 25 av

SALAISONS ASSORTIES—30 caisses salaisons assorties, de Marseille, (anchois, olives, thon, olives farcies), à vendre par PAUL JUGE FILS & CO, 27, rue St Louis. 25 avril

VIN DE BORDEAUX—30 barriques vin vieux supérieur, à vendre par PAUL JUGE Fils & Co, 27 rue St-Louis. 25 av

EN débarquement des navires [illegible]